

**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021 Nombre de membres : 43 Présents : 32 - Pouvoirs : 4 Votants : 36
---

Vote : 36 Pour : 36, Contre : 0 Abstention : 0
---

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 07/04/2021 et publication du 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## **D01\_30\_03\_2021 Vote du compte administratif :**

Réalisation de l'exercice 2020.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	1 148 470,09 €
Recettes :	955 135,93 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses :	61 354,26 €
Dépenses Reste à réaliser 2020	33 582,32 €
Recettes :	185 193,67 €

### **Fonctionnement**

Résultat de l'exercice	- 193 334,16 €
Résultat reporté	0 €
Résultat de clôture	- 193 334,16 €

### **Investissement**

Résultat de l'exercice	123 839,41 €
Résultat reporté	- 21 257,02 €
Résultat de clôture	102 582,39 €

### **Délibération du Comité syndical :**

Madame la Présidente donne la parole à M. Hervé RONCIERE 1<sup>er</sup> Vice-président. Elle quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Hervé RONCIERE après avoir présentée le compte administratif, le soumet au vote.

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte le compte administratif par 36 voix POUR.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente du PETER Pays Vallée du Loir  
Béatrice Latouche



**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 33 - Pouvoirs : 5
Votants : 38

Vote : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 07/04/2021 et publication du 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVRARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## D02\_30\_03\_2021 Approbation du compte de gestion 2020

Considérant que le Compte de gestion établi par M. le trésorier de Château du Loir est conforme au Compte Administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et /ou représentés, approuve le Compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au Compte administratif et autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

 La Présidente du PETER Pays Vallée du Loir  
Béatrice Latouche  


**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 33 - Pouvoirs : 5
Votants : 38

Vote : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 07/04/2021 et publication du 07/04/2021.

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

**D03\_30\_03\_2021 Affectations du résultat de l'exercice 2020 :**

Le Comité Syndical, après entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020, constate que ce dernier présente les résultats suivants :

Soit un déficit cumulé 2020 en section de fonctionnement de :	193 334.16 €
Soit un Excédent cumulé 2020 en section d'investissement de :	102 582,39 €
Soit des Restes à Réaliser de :	33 582.32 €

Statue et décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

1068 : Excédent capitalisé :	0.00 €
Report en fonctionnement D002 :	193 334.16 €
<b>TOTAL :</b>	<b>193 334.16 €</b>

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

 La Présidente  
Béatrice Latouche

**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021 Nombre de membres : 43 Présents : 33 - Pouvoirs : 5 Votants : 38
---

Vote : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
--

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 07/04/2021 et publication du 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVRARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## D04\_30\_03\_2021 Participations des Communautés de Communes pour l'année 2021

La contribution au PETR Pays Vallée du Loir, pour l'année 2021 des communautés de communes adhérentes reste fixée à 5,48 € par habitant (comme les années précédentes) sur la base de la population du recensement INSEE de décembre 2020.

Madame la Présidente sollicite le Comité syndical pour approuver le montant des participations des Communautés de communes sur la base suivante :

<b>Communauté de communes</b>	<b>Population 2021</b>	<b>PETR 5,48 €/habitant</b>
Sud Sarthe	22 938	125 700,24 €
Loir Lucé Bercé	23 861	130 758,28 €
Pays Fléchois	27 002	147 970,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 801</b>	<b>404 429,48 €</b>

source : INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) - Population municipale

Pour rappel : les participations sont appelées en avril, juin et septembre de l'année.

NB : le montant de ces mêmes participations était de :

En 2020 406 818,76 €

En 2019 409 854,68 €

En 2018 411 493,20 €

### Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le montant des participations versées par les Communautés de Communes pour l'année 2021.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Béatrice Latouche





**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021 Nombre de membres : 43 Présents : 33 - Pouvoirs : 5 Votants : 38
---

Vote : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
--

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 07/04/2021 et publication du 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVRARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## **D05\_30\_03\_2021 Convention 2021 entre le PETR Pays Vallée du Loir et la SPL VLT**

Madame la Présidente présente la convention 2021 entre le PETR Pays Vallée du Loir et la SPL Vallée du Loir Tourisme (VLT) et sollicite l'autorisation du Comité syndical à signer la présente convention.  
(Cf pièce n°1).

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme la Présidente à signer la convention 2021 entre le Pays et la SPL VLT.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Béatrice Latouche



**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 33 - Pouvoirs : 5
Votants : 38

Vote : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 07/04/2021 et publication du 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## D06\_30\_03\_2021 Budget 2021

Cf. pièce annexe n°2 tableau des effectifs – année 2021 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le tableau des effectifs du PETR Pays Vallée du Loir,  
Madame la Présidente soumet le budget 2021.

Elle expose le contenu du budget en résumant les orientations générales et propose le vote du budget 2021 ci-dessous, par chapitres.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES en €	RECETTES en €
011 - Charges à caractère général	501 760,00	
012 - Charges de personnel	516 850,00	
014 - Atténuation de produits	98 000,00	
022 - Dépenses imprévues	37 605,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 443,45	
65 - Autres charges de gestion courante	30 200,00	
66 - Charges financières*	5 500,00	
67 - Charges exceptionnelles	300,00	
70 - Produits des services		45 176,00
73 - Impôts et taxes		60 000,00
74 - Dotations et participations		1 395 659,90
042 - Quote-part de subventions d'investissement		15 156,71
77 - Produits exceptionnels		0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 322 658,45</b>	<b>1 515 992,61</b>
<b>déficit de fonctionnement exercice 2020</b>	<b>193 334,16</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 515 992,61</b>	<b>1 515 992,61</b>

\* NB : une hausse des charges financières est proposée au budget 2021, une ligne de trésorerie supplémentaire (+ 120 000 €) ayant été négociée avec la banque du PETR (Crédit mutuel à Laval). La ligne de trésorerie s'élève aujourd'hui à 370 000 €.

INVESTISSEMENT	DEPENSES en €		RECETTES en €	
	R à R	Nouveau crédit	R à R	Nouveau crédit
020 - Dépenses imprévues		7 650,00		
Immobilisations incorporelles (CHAP 20)	15 816,00	40 084,00		
Immobilisations corporelles (CHAP 21)	17 766,32	28 333,68		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00		102 582,39
Subvention d'équipement transférée au CR		15 156,71		
Dotations Réserves (CHAP 10)				7 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)				0,00
Subventions d'investissements (CHAP 13)				52 000,00
Amortissements (040)				132 443,45
<i>SOUS-TOTAL</i>	33 582,32	91 224,39		294 025,84
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>124 806,71</b>		<b>294 025,84</b>
DELTA ENTRE DEPENSES ET RECETTES				+ 169 219,13
TOTAL DU BUDGET 2021		1 640 799,32 €		1 810 018,45 €

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément aux tableaux ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Béatrice Latouche



**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021 Nombre de membres : 43 Présents : 33 - Pouvoirs : 5 Votants : 38
---

Vote : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
--

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 01/04/2021 et publication du 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVRARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## **D07\_30\_03\_2021 Mise en place du RIFSEEP – modification dans la détermination des groupes de fonctions par filière – Cadre d’emploi des agents administratifs (cat. C)**

Du fait de l’ouverture du poste " gestionnaire administratif(ve) et financier(ère) " au cadre d’emploi " adjoint administratif " (en plus de celui de " rédacteur ") – Délibération prise le 16 février dernier, une modification dans la détermination des groupes de fonctions par filières et des montants maxima d’IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise) est nécessaire.

La modification concerne uniquement la filière administrative - cadre d’emploi des adjoints administratifs / catégorie C (arrêté d’application à la FPT du 18.12.2015) ; les autres cadres d’emplois de cette filière administrative ainsi que les filières culturelle et technique restent inchangés.

### A – FILIERE ADMINISTRATIVE

*Cadre d’emploi des adjoints administratifs (catégorie C)*

*Arrêté d’application à la FPT du 18/12/2015*

GROUPE	Fonctions	Montants plafonds annuels retenus par la collectivité
Groupe 1	Assistant(e) administratif(ve)	3 800
Groupe 2	Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère)	9 200*

\* Le montant plafond indiqué ici est identique à celui retenu pour le cadre d’emploi des rédacteurs / catégorie B – fonction : gestionnaire administratif(ve) et financier(ère).

Les montants annuels de référence de l’IFSE tels que définis par l’organe délibérant sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents occupés sur un emploi à temps non complet.

Pour les agents à temps partiel, ces montants sont réduits dans les mêmes conditions que le traitement.

Mme La Présidente soumet cette modification aux membres du Comité syndical présents et représentés.

### Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l’unanimité des membres présents ou représentés approuve la modification soumise par Mme la Présidente.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l’exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

  
La Présidente  
Béatrice Latouche

**SEANCE DU 30 mars 2021**

Date de la convocation : 23/03/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 33 - Pouvoirs : 5
Votants : 38

Vote : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 01/04/2021 et publication du 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents : (33)**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.



**D08\_30\_03\_2021 Approbation du Règlement intérieur – Version mars 2021 :**

La loi d'orientation du 06 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, l'élaboration d'un règlement intérieur.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres du Comité syndical, le projet de Règlement intérieur fourni en *pièce jointe n°3*.

**Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le Règlement Intérieur.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT DES PAYS DE LA VALLÉE DU LOIR" around the perimeter. A signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.